

Dengue, Chikungunya et Zika

Surveillance renforcée des cas du 1^{er} mai au 30 novembre

Vous recevez des demandes d'analyses biologiques pour les arboviroses, pensez à **vérifier les prescriptions !**



CHIKUNGUNYA - DENGUE - ZIKA

DÉBUT DES
SIGNES

J+1 J+2 J+3 J+4 J+5 J+6 J+7 J+8 J+9 J+10 J+11 J+12 J+...



RT-PCR SANG



SÉROLOGIE

ZIKA



RT-PCR URINES

Pour éviter la survenue d'autres cas, **signalez sans délai les cas à l'ARS.**

PLATEFORME REGIONALE DE RECEPTION DES SIGNAUX



SIGNALER, ALERTER, DÉCLARER

> 24H/24 - 7J/7

ars-grandest-alerte@ars.sante.fr

09 69 39 89 89

FAX 03 10 01 01 61



Quelques informations pour vous aider dans votre pratique

| MODALITES DIAGNOSTIQUES |

Assurez-vous de l'adéquation entre les types d'analyses biologiques prescrites (RT-PCR et/ou sérologie) et la date de début des signes du patient et modifiez la prescription si nécessaire (Art. L. 6211-8 du CSP).

Les tests biologiques à réaliser dépendent de la cinétique de la virémie et des anticorps. Recherchez l'ARN viral par RT-PCR pendant la période de virémie, soit jusqu'à 7 jours après les premiers signes. Recherchez des IgM et IgG par sérologie à partir du 5^e jour. Effectuez ces deux types de tests sur la période de 5 à 7 jours après les premiers signes.

Pour la dengue, un test NS1 peut être réalisé jusqu'au 7^e jour après le début de la maladie. Pour le Zika, une RT-PCR peut être réalisée sur les urines jusqu'à 10 jours après le début de la maladie.

Recherchez simultanément les trois infections en raison de symptomatologies souvent peu différenciables et d'une répartition géographique superposable de ces arbovirus (région intertropicale).

| SURVEILLANCE ET LUTTE |

Ces arboviroses sont des [maladies à déclaration obligatoire](#) et doivent être signalées toute l'année.

Elles sont transmises par le « moustique tigre », présent en région Grand Est et actif entre les mois mai et de novembre. Au cours de cette période, des interventions de démoustication sont réalisées autour des lieux fréquentés par les cas pour limiter le risque de transmission.



La circulation du virus de la dengue est de plus en plus courante en France hexagonale. Au cours des deux dernières années (2022-2023), plus d'une centaine de cas autochtones, infectés sur le territoire, ont été identifiés contre moins de 50 au cours des 10 années précédentes.

En déclarant les cas et en réajustant la prescription au besoin, vous contribuez activement à la lutte contre la survenue de cas autochtones dans notre région.

Sites utiles :

- ARS Grand Est : [dossier thématique](#)
- Santé publique France : [dossier thématique](#)
- Affiches de sensibilisation des voyageurs : [au départ](#) et [au retour](#) du voyage

